

trouvât-il en lui-même des conditions de vie, que par la destruction de l'unité italienne.

Or, l'unité qui ne semblait conforme, pourquoi ne pas l'avouer ? ni à la nature physique et morale, ni au génie, ni à la vocation historique, ni aux traditions séculaires de l'Italie : l'unité que les plus grands citoyens de cet illustre pays, en notre siècle, Balbo, Manzoni, Gioberti, Tommaseo, Manin, d'Azeglio, Capponi, Cavour lui-même, avant 1860, n'ont ni désirée, ni entrevue ; que ses amis les plus sincères peut-être ne lui souhaitaient pas ; l'unité qui a fait succomber la patrie de Machiavel à la redoutable tentation de se parer du titre de " grande puissance ", en affrontant le risque d'un tel rôle ; l'unité qui, du moins, lui permettrait, si des rêves périlleux ne l'éblouissaient pas, de trouver, dans une activité pacifique et féconde, les avantages inappréciables d'une prépondérante neutralité ; l'unité, quoi qu'on pense et quoi qu'on veuille, est désormais pour l'Italie, il faut le reconnaître, la condition de la paix intérieure, la garantie de l'indépendance, la loi définitive du développement national.

Mais, en créant l'unité, en incorporant les anciennes provinces de l'Eglise à l'organisme qui resserre, autour d'une capitale unique, ses parties divergentes, concentre ses forces, et relie en un faisceau ses éléments constitutifs, l'Italie ne supprimait et ne pouvait supprimer ni la nature des choses, ni les nécessités qui s'imposent au nom de la civilisation chrétienne, ni les lois providentielles, ou, si l'on veut, les " fatalités tragiques " de l'histoire.

De par ces fatalités ou ces lois, l'Italie est et demeure respectable devant le monde. Être liée indissolublement à la papauté, c'est la nécessité sans doute, pour l'Italie, d'affirmer son génie, et, au milieu de difficultés de la nature la plus délicate de mettre en œuvre les ressources inépuisables de son esprit politique ; mais, c'est pour elle, à coup sûr, la cause d'un prestige exceptionnel et d'une incomparable grandeur. L'Italie sait, ainsi que le déclarait, quelques mois avant son avènement au ministère, le député Crispi, qu'elle " n'a pas de victoires à opposer aux victoires pontificales ; " que c'est par Léon XIII et non par aucun autre que le nom italien retentit si haut, depuis dix années ; et que si, aujourd'hui même, elle fait figure dans le monde, c'est grâce à l'hôte auguste qu'abritent les murs du Vatican. En sorte que la vérité sur le présent et sur l'avenir de la Péninsule est véritablement exprimée par cette formule : " Avec le Pape, l'Italie est grande et respectée ; sans le Pape, elle est privée de sa meilleure gloire ; contre le pape, elle est exposée à tous les malheurs. "

L'Italie ne saurait donc se refuser à pourvoir par des conditions suffisantes à l'absence des garanties d'indépendance dont jouissait antérieurement le Saint-Siège. Aujourd'hui, comme à toutes les époques, l'Italie, siège de la papauté, est redevable de ces conditions au pape, parce que le pape en est redevable à l'univers.

Or, ces garanties, sous la forme nouvelle qu'elles doivent né